

Rue Lavoisier - Aliénation immobilière à SA MECA CONTROL

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par acte du 6 juin 1986, la Ville a acquis à la SARL EPSILON un bâtiment industriel et le terrain dépendant situés 12 rue Lavoisier et cadastrés section EX n° 25 pour une surface de 46 a. Cet ensemble immobilier a été mis à disposition de la Société Nouvelle des Spiraux Français par une location assortie de promesse de vente.

Or, par jugement en date du 25 avril 1988, le Tribunal de Commerce de Besançon a ouvert une procédure de redressement judiciaire puis, par un autre jugement de même date, a prononcé la liquidation de la Société Nouvelle des Spiraux Français.

Au mois de février 1989, la Société MECA CONTROL, implantée auparavant à Châlon-Sur-Saône, a souhaité s'installer dans les locaux vacants 12 rue Lavoisier.

Spécialisée dans la fabrication des boîtiers de montres, cette entreprise entend produire à Besançon des articles de luxe et de très haute gamme, notamment pour les Sociétés CARTIER, VAN CLEEF et WINSTON, etc.

La Société MECA CONTROL emploie actuellement 65 salariés et ses projets en matière d'effectifs sont de l'ordre de 120 personnes à terme de 3 ans.

La SA MECA CONTROL a donné son accord pour acquérir l'ensemble immobilier au prix de 1 595 135 F, établi en tenant compte des travaux effectués par la Ville (montant : 574 328 F) et des incidences découlant de l'installation de la SA MECA CONTROL dans les locaux.

Etant donné que, d'une part l'acquisition du bâtiment industriel et du terrain situé 12 rue Lavoisier a été financée par emprunt dont les remboursements ont été compensés chaque année par un loyer équivalent à l'annuité tant que la Société Nouvelle des Spiraux Français a pu assurer ce remboursement et que, d'autre part les travaux nécessaires à l'installation de la Société MECA CONTROL ont également été financés par emprunt, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement anticipé de prêts à taux élevés à hauteur de 1 297 576,17 F dont 685 876,76 F correspondant au capital restant dû sur contrat de prêt n° 334 607 75 contracté en 1986 auprès de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour l'acquisition initiale de l'ensemble immobilier et 611 699,41 F correspondant à une partie du capital restant dû sur contrat de prêt n° 562 116 50 contracté en 1980 auprès du même organisme.

En cas d'accord, le Conseil Municipal est invité :

- à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir,
- à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant :

* en recettes, un crédit de 1 595 135 F au chapitre 906.91/212.86014.20200 pour encaissement du prix de cession à la SA MECA CONTROL de l'ensemble immobilier,

* en dépenses, un crédit de 1 297 600 F au chapitre 925.0/1661 service 20200 pour permettre le remboursement anticipé de prêts dans les conditions énoncées ci-avant, et un crédit de 297 535 F au chapitre 922/212.76090.30400 - Bâtiments - Emploi du produit d'aliénations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.